

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2024.02.23 Du 17 juin 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p style="text-align: center;">Ville de La Celle Saint-Cloud</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<b>Objet : : Composition du jury relatif à l'exposition Les cellois s'exposent</b>	
Secrétaire de séance : Juliette DECAUDIN	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 34 Présents : 27 Pouvoirs : 6 Votants : 33	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour :33 Contre :0 Abstentions :0	<b>Vu</b> la délibération n°2024-01-30 du 3 avril 2024 approuvant le règlement de l'édition 2024 des « Cellois s'exposent	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport du 3 juin 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Considérant</b> que les « Cellois s'exposent » permettent aux cellois, amateurs ou professionnels de valoriser leurs créations au sein des salons d'exposition,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Jean-Luc PRIEUR	<b>Considérant</b> que deux récompenses sont attribuées au cours de cette exposition et qu'il est essentiel de composer un jury qui sera en charge du choix,  <b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
<p>Absents excusés : Richard LEJEUNE Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Blaise VIGNON Martine CHEVALIER</p> <p>Absents ayant donné pouvoir : Richard LEJEUNE pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Nathalie PEYRON pouvoir à Sophie TRINIAC Pierre QUIGNON-FLEURET pouvoir à Benoît VIGNES</p>	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
	<b>Nomme</b> les membres du jury relatif à l'exposition « Les cellois s'exposent » qui sont suivants :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Valérie LABORDE, maire adjoint déléguée à la Culture, à la Communication et à l'Évènementiel</li> <li>- Monsieur Laurent BOUMENDIL, conseiller municipal</li> <li>- Monsieur Gilles BACRY, Directeur du Carré des Arts</li> <li>- Monsieur Jean-Claude CHASSELOUP, invité d'honneur</li> <li>- Benjamin COHEN de la MJC</li> </ul>	
		<p style="text-align: right;">Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p>
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240624-2024-02-23-DE Date de réception préfecture : 24/06/2024</p> </div>	

Laurent DUFOUR pouvoir à Valérie  
LABORDE  
Blaise VIGNON pouvoir à Pierre SOUDRY  
Martine CHEVALIER pouvoir à Birgit  
DOMINICI

Absents :  
Georges LEFEBURE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :  
- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)  
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours  
suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse  
expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction  
du recours gracieux.*